

PLATEAU CONTINENTAL:

Accord Canada-Danemark

Au cours de la dernière année, le Canada et le Danemark ont ratifié un accord qu'ils avaient signé le 17 décembre 1973 et portant sur la délimitation du plateau continental entre le Groenland et le Canada.

Il s'agit du premier accord portant sur la délimitation du plateau continental que le Canada a conclu avec ses voisins. Par cet accord, le Canada et le Danemark ont décidé d'établir dans les régions du plateau continental entre les îles canadiennes de l'Arctique et le Groenland une ligne de séparation en deçà de laquelle chaque partie peut étendre ses droits souverains aux fins de l'exploration et de l'exploitation des ressources du plateau continental conformément à la Convention des Nations Unies sur le Plateau Continental de 1958.

La ligne de séparation qui mesure quelque 1430 milles marins et qui représente la plus longue délimitation d'un plateau continental dans le monde a été déterminée d'après le principe de l'équidistance et en tenant compte de certaines modifications jugées nécessaires pour en arriver à une solution mutuellement acceptable et équitable.